

## LA FONDATION « MAISON DE POESIE-EMILE BLEMONT » VA POURSUIVRE SON ACTIVITE

La Cour d'appel de Paris a décidé le 18 septembre 2014 la restitution de ses locaux à la Fondation « Maison de Poésie – Emile Blémont ». Cet arrêt vient confirmer celui de la Cour de cassation et clore sept ans de procédure judiciaire. La Fondation « Maison de Poésie – Emile Blémont » va donc pouvoir poursuivre son activité en faveur de la poésie et des poètes : publication de recueils, aide aux jeunes poètes, reconstitution de sa bibliothèque, rencontres de poètes, conférences, débats, etc.

20/10/2014